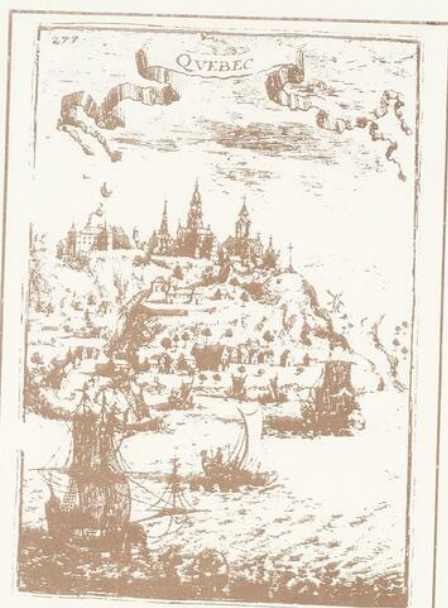
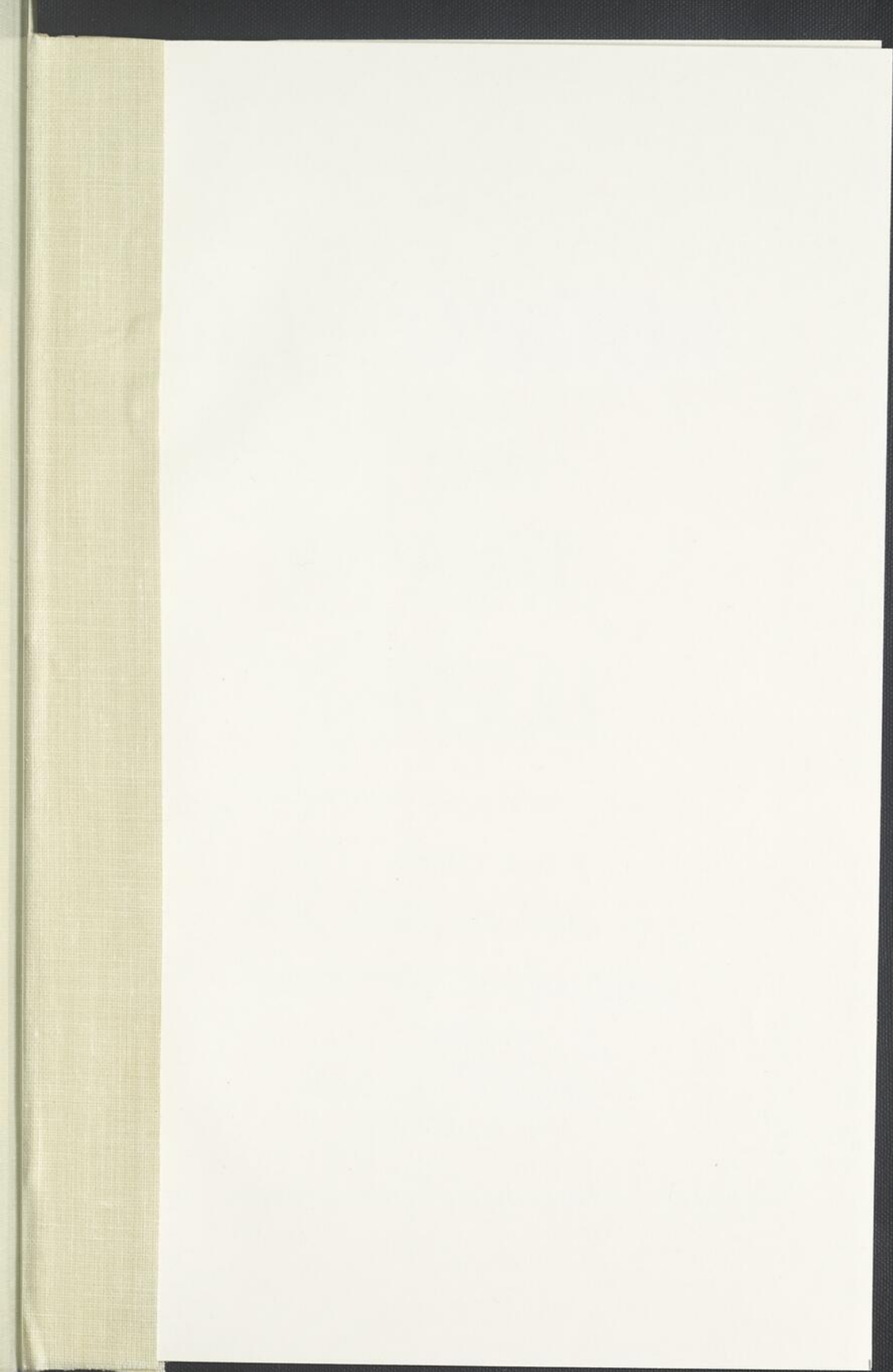
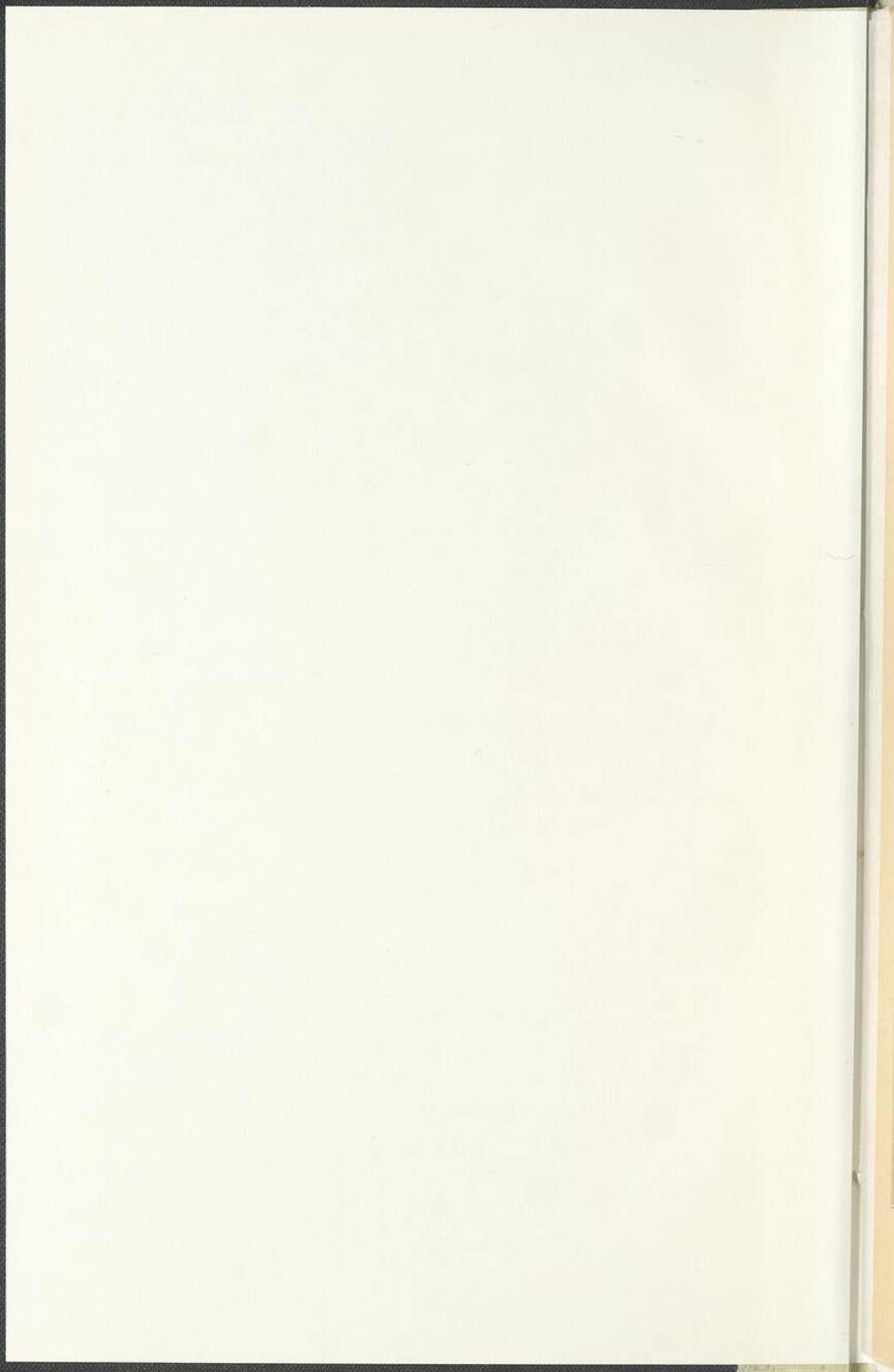


FC
580
K56
1945



Bibliothèque Nationale du Québec





LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

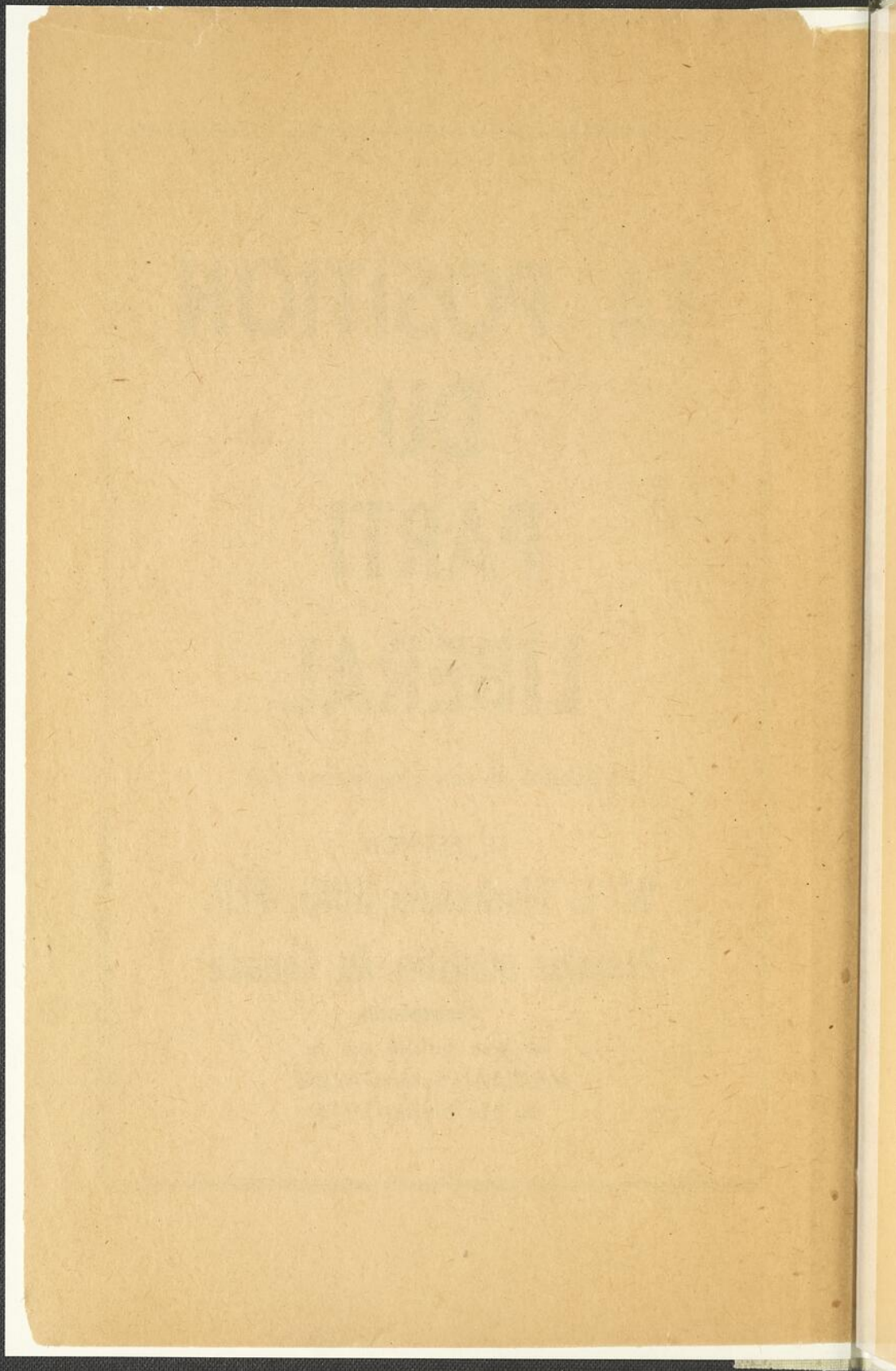
L'énoncé de son programme par

LE TRÈS HON.

W. L. Mackenzie KING, M.P.

Premier ministre du Canada

Tel que publié par le
MACLEAN'S MAGAZINE
du 1er février 1945





Quel est le programme du parti libéral ?

Est-ce le parti de la liberté d'entreprise ou le parti de la régie d'état ?

Veut-il un drapeau national ?

Quelle est sa position quant aux conventions collectives, aux services sociaux, au tarif, à la politique étrangère du Canada ?

Voici les réponses données par le Très Hon. W.-L. Mackenzie King, chef du parti libéral, à 33 questions fondamentales que lui posa M. Blair Fraser.

Traduit du Maclean's Magazine, édition du 1er février 1945. "La position du parti libéral" est un article de la série se rapportant aux affaires courantes du pays et sa publication n'implique pas nécessairement que la direction du Maclean's Magazine endosse les vues et opinions qui y sont exprimées.

(1) QUESTION—Qu'entend faire votre gouvernement pour fournir des emplois aux Canadiens, après la guerre ?

RÉPONSE—Tout Canadien, militaire et civil, veut travailler, avec la chance de mener une vie utile, après la guerre. La politique d'après-guerre du Gouvernement libéral vise donc à atteindre le plus haut degré possible d'embauchage, de production et de mode de vie. Le principal moyen d'attaque du Gouvernement libéral contre le problème du chômage consiste à adopter des mesures et à établir des principes qui maintiendront le revenu national à un haut niveau, et d'en assurer une répartition équitable parmi toutes les classes et dans toutes les régions, de sorte qu'il y ait toujours des marchés pour la production de nos fermes, pêcheries, forêts, mines et usines. Nous ne pourrons atteindre le plus haut niveau possible de revenu national qu'en préconisant l'échange de denrées et de services de la façon la plus libre qui puisse s'établir, et cela sur les marchés internationaux aussi bien que sur le marché domestique. La production se maintiendra, si elle peut compter sur des débouchés, et l'embauchage se maintiendra aussi, dans la même mesure que la production.

Dans la limite où les industries primaires et secondaires, le commerce, le transport et autres services failliront à procurer un embauchage total, le Gouvernement libéral sera prêt à combler la lacune avec des plans de travaux publics utiles et des projets de développements désirables sur une échelle assez vaste, quand il y aura besoin, pour fournir un embauchage stable.

Pour qu'à la fin de la guerre, il existe des conditions qui rendent possible un tel genre d'embauchage, le Gouvernement libéral a :

1. pourvu à la réadaptation, à l'instruction, à l'apprentissage et au rétablissement civil de ses anciens combattants sur une échelle plus étendue que tout autre pays;

2. tracé le plan de reconversion rapide et méthodique des industries, d'une base de guerre à une base de paix;

3. perfectionné son système de placement et fourni, dans un vaste domaine, les moyens d'apprentissage et d'instructions techniques;

4. entrepris des négociations avec d'autres pays pour que le commerce international se libère et s'accroisse graduellement;

5. pourvu à des crédits d'exportation, à l'assurance contre les risques d'exportation, et, par l'expansion de son service de commissaires du commerce, à une aide efficace à l'extension et au maintien des marchés extérieurs;

6. créé ou amélioré les facilités de crédit pour expansion industrielle, améliorations aux fermes, et construction de logements sur une vaste échelle;

Fe
580
K56
1945

7. préservé la valeur d'achat du dollar canadien en empêchant l'inflation et en assurant une distribution équitable du revenu national;

8. rendu possible l'existence d'une immense réserve de pouvoir d'achat au pays par suite des épargnes de guerre, des gratifications aux forces armées, des allocations familiales et autres versements en vertu des mesures de sécurité sociales;

9. établi un plancher des prix sous les produits de la ferme et des pêcheries pour empêcher que ces grandes industries primaires ne souffrent d'une dépression, avec toute la détresse qu'elle causerait aux cultivateurs et aux pêcheurs, et avec le chômage qu'elle amènerait dans les autres industries, par suite des pertes de marchés;

10. institué un ministère de la Reconstruction pour activer et coordonner les projets de conversion des industries de guerre, pour rechercher de nouvelles méthodes d'exploitation, pour aider à l'expansion industrielle, pour formuler les projets de travaux publics et de développement national et autres mesures destinées à soutenir la production et l'embauchage.

Quand la paix viendra, on devra répondre à une demande accumulée de denrées et de services qui ne s'obtenaient pas durant la guerre. Il faudra remplir la tâche immense de nourrir les peuples affamés du vieux monde. De plus, réparer les ruines matérielles causées par la guerre, ce sera encore une tâche immense. Durant des années à venir, cette demande tiendra occupés des millions d'hommes et de femmes des Nations-Unies. Le Canada est prêt à faire sa part pour répondre à cette demande.

Mais l'œuvre de réparer et de restaurer les ruines laissées par la guerre ne suffira pas indéfiniment à fournir un embauchage total. Heureusement, nous sommes à apprendre que la limite réelle de nos capacités productrices c'est la limite de nos ressources, ainsi que notre volonté et notre faculté d'employer ces ressources à satisfaire des besoins humains au lieu de gratifier l'avarice humaine.

Avant la guerre, la plupart des obstacles à un embauchage total étaient d'ordre psychologique. Si nous pouvons maintenir la même détermination solidaire de vaincre le chômage que nous avons maintenue pour gagner la guerre, il s'établira un partenariat du capital, du travail et du gouvernement, qui saura trouver des occupations utiles, en temps de paix comme en temps de guerre, pour tous ceux qui ont le besoin ou la volonté de travailler.

(2) QUESTION—Croyez-vous que l'entreprise privée puisse fournir un embauchage total?

RÉPONSE—Il n'existera d'embauchage total que si la très grande partie de cet embauchage vient de l'entreprise privée. Mais nul gouvernement ne peut laisser toute la responsabilité de l'embauchage à l'entreprise privée. A part l'embauchage que fourniront les services administratifs, les travaux publics et les projets de développement, le gouvernement a un intérêt premier à créer des conditions telles que l'initiative particulière, en s'y exerçant, fournisse un embauchage total. Ce dont nous avons besoin c'est un maximum d'entreprises, privées et publiques. Pour jouir d'un embauchage total, il nous faudra plus d'initiatives particulières et plus de travaux publics qu'avant la guerre. Le Gouvernement libéral préconise l'étroite collaboration et non la lutte entre l'industrie et le gouvernement.

(3) QUESTION—*Entendez-vous continuer d'exercer un contrôle sur l'industrie une fois la paix venue ? Si oui, dans quelle mesure ?*

RÉPONSE—En temps de guerre, le gouvernement exerce son contrôle sur l'industrie afin d'en orienter la production, de résoudre les problèmes de pénuries causées par la demande quasi illimitée de fournitures de guerre et de distribuer équitablement un minimum essentiel de produits à l'usage des civils. En temps de paix, l'industrie a pour fin de satisfaire les besoins et les désirs de la population, et le seul contrôle désirable en ce cas, c'est celui qui augmente au lieu de réduire l'activité industrielle.

Les régies coercitives devraient disparaître aussi rapidement que disparaîtront les pénuries. Par contre, les contrôles visant à empêcher l'exploitation du consommateur, les pratiques monopolisantes et restrictives de l'industrie, ces contrôles, dis-je, devraient être encore plus rigides et cela dans l'intérêt d'une production maximum et d'un embauchage total.

(4) QUESTION—*Le parti libéral proclame son opposition aux "ententes restrictives qui détruisent la concurrence et créent des cartels artificiels". Comment agiriez-vous envers les cartels et les monopoles ?*

RÉPONSE—Les "ententes restrictives" en question sont celles que concluent entre eux des producteurs canadiens, de même que les cartels internationaux. Les monopoles canadiens sont soumis à la loi, déjà en vigueur, contre les combines. Des experts l'étudient présentement, pour voir si la loi même ou son application devraient être modifiées ou étendues afin de les rendre plus efficaces. Quant au problème des cartels internationaux, nous le considérons de concert avec d'autres pays.

(5) QUESTION—*Quelle sont vos projets quant aux usines de guerre appartenant au gouvernement ? La paix venue, les exploiterez-vous ? Les démolirez-vous ? Les confierez-vous à l'initiative privée ?*

RÉPONSE—Le gouvernement a déjà décidé que certaines de ces usines continueront de fonctionner en régie d'état. Quelques-unes des autres seront maintenues comme organismes de la Défense nationale; d'autres seront démolies parce qu'elles ne peuvent servir à aucune fin de paix; enfin, il en est qui serviront mieux l'intérêt public si elles sont exploitées par l'entreprise privée. Le Gouvernement libéral a fait adopter, à la dernière session du Parlement, la législation nécessaire pour disposer dans le meilleur intérêt du public de tout surplus d'usines de guerre, d'équipements ou de magasins.

(6) QUESTION—*Pensez-vous qu'il faudrait conserver le contrôle des prix et des salaires après la guerre ?*

RÉPONSE—La politique du contrôle des prix, des salaires et des gages était destinée à éviter l'inflation et à répartir équitablement le fardeau de la guerre. Elle y a réussi—mieux qu'en tout autre pays. Aussitôt la guerre finie, le danger de l'inflation peut être plus grave encore qu'il l'est aujourd'hui. Le peuple canadien ne peut permettre que soient sacrifiés les bienfaits de la stabilisation en temps de guerre par l'abandon trop hâtif du contrôle. Mais le contrôle n'a pas de mérite intrinsèquement. Chaque forme de ce contrôle devrait disparaître dès le moment que la demande déclinante de fournitures de guerre rend cette forme de contrôle inutile.

(7) QUESTION—*Votre parti favorise "la garantie de prix minimums sur les produits agricoles". Comment y parviendrez-vous ? Etablirez-vous aussi un plafond de prix pour protéger le consommateur ?*

RÉPONSE—Cette question a reçu réponse lors de la dernière session du Parlement, quand le Gouvernement libéral a fait adopter les lois établissant un plancher sous les prix des produits de la ferme et des pêcheries.

Un plafond de prix protégeant le consommateur peut être essentiel encore dans la période suivant immédiatement la victoire; mais une législation d'effet permanent en ce sens ne devrait pas être nécessaire pour protéger le consommateur contre l'abus de prix trop élevés des aliments.

(8) QUESTION—*Si le Gouvernement doit acheter le surplus de produits agricoles à un prix minimum déterminé, comme l'implique l'idée d'un plancher de prix, comment traiteriez-vous le problème des surplus accumulés ?*

RÉPONSE—La ligne de conduite du gouvernement libéral pour l'après-guerre est déterminée par le dessein de conserver le niveau plus élevé de mode de vie et le plus grand volume d'exportations dont nous avons joui durant la guerre. Un de ses effets sera d'ouvrir des marchés pour nos produits agricoles. Il y avait, malheureusement, beaucoup de gens mal nourris, avant la guerre. Une alimentation

améliorée produira un dividende national en créant plus de santé et de bien-être pour notre population. Le gouvernement libéral se propose de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer à tous les Canadiens les bienfaits d'une nutrition adéquate après la guerre. Les allocations familiales contribueront grandement à atteindre cette fin.

Si des circonstances exceptionnelles, tel serait un affaissement des marchés d'exportation, amenaient un surplus, la législation existante prévoit l'achat de tel surplus, dont on disposera aussitôt qu'on lui aura trouvé un débouché ou qu'on lui en aura créé un.

(9) QUESTION—*Le parti libéral se propose aussi d'aider le cultivateur en "gardant le coût des outils de production à un bas niveau". Il s'agit sans doute d'instruments de culture, etc. Comment y parviendrez-vous?*

RÉPONSE—Le gouvernement libéral a aidé le cultivateur en abolissant les droits de douane sur les instruments aratoires, lors de la dernière session du Parlement. Le gouvernement libéral a aussi rendu plus faciles les prêts agricoles. Il a agi de plus pour empêcher les pratiques restrictives et monopolisantes. Enfin il a préconisé les moyens de recherches qui amèneront une machinerie agricole plus efficace et moins coûteuse, c'est-à-dire qui abaissera le prix des outils de culture et le maintiendra à un bas niveau.

(10) QUESTION—*Votre parti vise à édifier le commerce international en abaissant les barrières qui le restreignent. Quels moyens préconisez-vous? Une réduction générale des barrières tarifaires? Des ententes mutuelles? D'autres moyens?*

RÉPONSE—Le gouvernement libéral préférerait à tout autre moyen une action multilatérale en vue d'abaisser les barrières qui restreignent le commerce, et tous ses efforts tendent à réaliser des ententes à cette fin. Mais nous ne rejetons pas les conventions réciproques ni aucune autre méthode qui augmentera le volume du commerce international. Le gouvernement a posé des actes en vue d'assurer des crédits d'exportation et un type d'assurance contre les risques du commerce avec l'Etranger; il a aussi augmenté son service de commissaires du commerce. Le Canada est prêt à collaborer à la stabilisation internationale des monnaies, comme à toute autre mesure qui ravivera le commerce international du temps de paix.

(11) QUESTION—*La Préférence Impériale devrait-elle être maintenue, augmentée, diminuée ou discontinuée?*

RÉPONSE—Toute mesure de préférence impériale qui érige des barrières contre d'autres nations est condamnable, parce qu'elle tend à réduire le volume total des échanges internationaux, mais une mesure de préférence qui abolirait des obstacles existant présentement, mais n'en dresserait pas d'autres au détriment de nations en dehors du

Commonwealth, une telle mesure, dis-je, pourrait servir de moyen à accroître le volume total des échanges.

(12) QUESTION—*Etes-vous en faveur de protéger l'industrie canadienne au moyen du tarif, de subventions ou d'autres formes d'aide de l'Etat ?*

RÉPONSE—Le parti libéral en tient pour l'abolition des barrières restreignant le commerce et s'oppose, par conséquent, au principe de la protection tarifaire, parce que celle-ci n'est ni plus ni moins qu'une forme d'impôt levé sur le consommateur canadien, ainsi que sur les industries exportatrices du pays, au bénéfice des industries protégées.

D'un autre côté, le gouvernement libéral reconnaît qu'on ne saurait abolir d'un seul coup toute forme de protection tarifaire sans créer de graves dérangements en bien des centres industriels.

Ce que le gouvernement favorise c'est l'abolition graduelle, de concert avec d'autres nations, des tarifs et autres procédés restrictifs en vue de protéger des industries particulières.

(13) QUESTION—*Vous vous êtes fait l'avocat d'une organisation mondiale qui maintiendrait la paix. Quel genre d'organisation aviez-vous en vue ? Quelle est sa portée et quels pouvoirs devrait-elle posséder ?*

ET

(14) QUESTION—*Croyez-vous qu'une organisation mondiale quelconque pourrait maintenir la paix, si ses membres n'avaient pas l'obligation d'appuyer ses décisions, même par la force, si nécessaire ? Si oui, par quoi remplaceriez-vous la force militaire comme moyen de mater un pays agresseur ?*

RÉPONSES (aux questions 13 et 14)—Deux guerres et une crise économique ont démontré la nécessité pour les nations de travailler ensemble au maintien de la paix, en usant de la force si nécessaire. Pour en arriver là, le gouvernement libéral favorise la création d'une organisation internationale dont feraient d'abord partie les Nations-Unies et les pays qui leur sont associés et dont seraient membres, éventuellement, toutes les nations du globe. L'organisation générale devrait avoir, à titre de comité exécutif, un conseil comprenant les grandes puissances et un certain nombre d'autres puissances à être élues. Ledit conseil devra être investi de responsabilités et de pouvoirs bien définis. En dessous de l'organisation générale, il devrait y avoir un tribunal disposant des disputes justifiables. Il devrait aussi y avoir une organisation quelconque—le Bureau International du Travail ou un corps semblable—qui s'occuperait des questions sociales et des sujets relatifs au travail. De plus, il y aurait divers organismes se rapportant à des problèmes internationaux d'un genre spécial, comme la stabilisation de la monnaie, le crédit international, les aliments, l'agriculture, l'aviation, la navigation, les exportations, les cartels, les obstacles au

commerce, et ainsi de suite. Dans tous les cas, la représentation devrait s'établir en fonction du rôle de chaque pays. Sur cette base, les nations se partageraient la responsabilité dans la proportion qu'elles peuvent définitivement contribuer au bien-être de la communauté universelle. En accord avec ce principe, les grandes puissances devraient assumer l'initiative d'ordonner le pouvoir au service de la paix.

Dans le dernier règlement de la paix comme dans l'institution de la Société des Nations, on n'a pas porté assez attention au fait que toutes les nations devaient nécessairement travailler ensemble à obtenir la prospérité. Comme je l'ai dit à Londres: "Ce n'est pas seulement la sécurité des nations qui est indivisible, leur prospérité aussi est indivisible". Les nations, comme les individus, doivent travailler ensemble pour obtenir le maximum d'usage de leurs ressources, et, grâce à une plus grande production et à une distribution plus étendue, réussir une plus grande prospérité pour tous.

(15) QUESTION—*Au cours d'une déclaration, avant la guerre, vous aviez dit que "le Gouvernement canadien ne reconnaît aucun engagement qui obligerait le Canada à appliquer des sanctions militaires et aucun tel engagement ne peut être pris, s'il n'a été au préalable approuvé par le Parlement canadien". Gardez-vous le même avis? Entendez-vous que l'approbation préalable du Parlement doit s'obtenir dans chaque cas particulier, ou si vous demanderiez une approbation générale couvrant un engagement permanent?*

RÉPONSE—La citation exprime bien ce qu'était mon opinion; mais s'il s'établit une authentique entente internationale pour le maintien de la sécurité, aux termes de laquelle la plupart des nations s'engageraient d'avance à appliquer des sanctions militaires, le cas échéant, alors le Canada devrait jouer le rôle qui lui revient. L'étendue de cet engagement devrait naturellement être déterminée d'avance par le Parlement canadien. Le Canada a des intérêts aussi importants que n'importe quelle autre nation, à ce que la paix soit maintenue dans le monde.

(16) QUESTION—*Quelle devrait-être la relation du Canada vis-à-vis l'Angleterre et le Commonwealth britannique?*

RÉPONSE—Dans un discours prononcé devant les deux Chambres du Parlement anglais, le 11 mai 1944, j'ai dit que l'effort de guerre des nations du Commonwealth puisait sa force à une source commune, et que cette source c'était l'amour de la liberté et le sens de la justice qui, depuis des générations, ont été exaltés en Grande-Bretagne plus qu'en aucun autre endroit du monde.

Je crois qu'aussi longtemps que toutes les nations du Commonwealth partageront ce sentiment, la force ou l'unité du Commonwealth se maintiendra. Les décisions volontaires prises par la Grande-Bretagne, par le Canada, par l'Australie, par la Nouvelle-Zélande et par l'Afrique du Sud sont la preuve suprême de la puissance unifiante de la liberté.

Tel que je l'envisage, le Commonwealth, semblable aux nations qui le composent, est animé d'un esprit qui n'a rien d'exclusif, qui est même le contraire de l'exclusivité. C'est sa force. Cet esprit s'exprime par la collaboration. Là réside le secret de son unité. La collaboration est capable d'une expansion infinie. Voilà notre raison d'espérer en l'avenir.

Il est, je crois, de la plus haute importance que continue d'exister le maximum de collaboration entre les membres du Commonwealth. Il est aussi, je crois, d'une égale importance pour l'avenir de l'humanité, qu'après la guerre, il y ait la plus grande collaboration possible entre toutes les nations de la terre.

(17) QUESTION—*Le Canada devrait-il s'engager à combattre pour la défense des intérêts d'un pays ou de tous les pays du Commonwealth ?*

RÉPONSE—Le seul engagement à prendre est celui de faire observer la loi dans l'ordre international, par la force si nécessaire. En réalité, nous pouvons nous attendre en toute confiance que les nations du Commonwealth appuieront et feront observer la loi dans l'ordre international parce que c'est leur premier intérêt. Aussi longtemps que prévaudra l'actuel état d'esprit, nulle guerre pour la défense du Commonwealth ne saurait être autre chose qu'une guerre pour la défense de la liberté et le maintien de la loi internationale.

(18) QUESTION—*Vous vous êtes opposé au projet d'un conseil impérial avec secrétariat permanent, mais vous avez proclamé en même temps que la collaboration entre les nations du Commonwealth "ne pouvait être trop étroite". Diriez-vous comment cette collaboration pourrait être encore plus étroite et plus efficace ?*

RÉPONSE—J'ai la plus grande confiance dans la consultation constante, dans la collaboration étroite et dans la coordination efficace de nos programmes. Mais je ne sais pas quel moyen plus efficace de collaboration pourrait s'établir, que celui qui, malgré toutes les difficultés de la guerre, a obtenu jusqu'ici un si complet succès. Pour des raisons d'ordre pratique, que j'ai souvent énoncées, je ne suis pas en faveur d'un Cabinet impérial de guerre ou d'un conseil siégeant en permanence à Londres.

Dans le Commonwealth britannique, nous avons quelque chose de bien plus important, et c'est la conférence continue, si je puis dire, des conseils de ministres. C'est une conférence des conseils, qui donne son attention de jour en jour, et souvent d'heure en heure, à des questions d'intérêt commun. Quand les décisions sont arrêtées, elles ne sont pas le fait des seuls premiers ministres ou de quelques ministres en particulier se réunissant loin de leurs collègues et même de leur pays. Ce sont des décisions auxquelles on en est venu, après mûre considération par tous les ministres du Conseil de chaque pays, et

avec la parfaite conscience d'en être responsable à son parlement respectif.

D'après notre expérience dans la présente guerre, il est difficile de voir comment la collaboration entre nations du Commonwealth pourrait être plus étroite et plus efficace qu'elle ne l'a été. Nous usons de plusieurs moyens pour réussir dans cette collaboration et nous avons eu du succès avec tous. Nous devons nous souvenir toutefois que l'essence de la collaboration n'est pas la méthode employée, mais l'existence d'un esprit de collaboration et d'une profonde et active communauté d'intérêts.

(19) QUESTION—*Au Parlement, le 31 janvier 1944, vous avez dit que l'idée "d'une voix unique" pour exprimer la politique étrangère du Commonwealth "s'oppose à celle d'établir efficacement la sécurité mondiale". Expliqueriez-vous pourquoi vous en pensez ainsi ?*

RÉPONSE—Evidemment, si les nations du Commonwealth ne disposent que d'une voix unique pour s'exprimer aux conférences internationales, cette voix sera celle du Royaume-Uni. C'est-à-dire que le délégué britannique parlerait au nom du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud. Je ne sais rien qui puisse être aussi peu satisfaisant pour la population des Iles Britanniques, aussi bien que pour celles des autres nations du Commonwealth, que ce retour en arrière, ce retour à l'époque où l'Angleterre parlait au nom de ce qui était alors ses colonies.

A côté de celle-là et d'autres objections, toutefois, il y a celle que j'ai soulignée au Parlement et, avec plus d'insistance encore, à Londres, que la conception d'une seule unité implique une rivalité inévitable entre les grandes puissances. Le Canada, bien que membre du Commonwealth, est géographiquement situé entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique et il est difficile de voir comment notre pays pourrait adhérer à quelque proposition qui accepterait une rivalité en fin de compte entre les grandes puissances. La théorie que les grandes puissances doivent dominer le monde et qu'afin de conserver son rang vis-à-vis des autres, le Royaume-Uni devrait obtenir des nations du Commonwealth le droit de parler en leur nom, est une théorie remplie de périls pour la sécurité future du Commonwealth aussi bien que du monde entier. L'idéal d'une "voix unique" pour le Commonwealth britannique est inacceptable pour le gouvernement libéral et, j'en suis convaincu, inacceptable aussi pour le peuple canadien. Elle l'est aussi, j'en suis sûr, pour les autres nations du Commonwealth.

(20) QUESTION—*En temps de paix, le Canada devrait-il maintenir une armée, une marine et une aviation fortes ? Croyez-vous que toute la jeunesse canadienne devrait subir une période d'entraînement obligatoire dans l'une de ces armes ?*

RÉPONSE—La réponse à cette question dépend du succès que nous obtiendrons en établissant un organisme international de sécurité universelle. Un tel organisme devra jouir de l'appui de la force, et le Canada devra se préparer à jouer son rôle. Qu'il soit nécessaire ou non d'instituer le service militaire obligatoire pour notre jeunesse après la guerre, cela dépendra surtout du caractère que prendront et le règlement de la paix et l'établissement de l'organisme international. Il se peut même que, pour d'autres fins que la défense nationale, il soit désirable d'instituer le service national sous une forme quelconque. C'est un sujet qu'il faudra étudier avec la plus grande attention à la lumière des circonstances de l'après-guerre.

(21) QUESTION—*Au cours de la présente guerre, si les pertes en hommes nécessitaient des renforts sur une vaste échelle pour les divisions canadiennes, consentiriez-vous à envoyer des troupes conscriptes sur les champs de bataille ?*

RÉPONSE—On peut répondre à cette question en disant que "les actes parlent plus haut que les paroles". Le public canadien connaît à fond la politique du présent gouvernement quant à l'envoi des renforts nécessaires à l'Armée canadienne outre-mer.

N. DE LA R.—*Cette question, comme toutes les autres du présent questionnaire, fut posée à M. King avant la récente crise au sujet de la conscription.*

(22) QUESTION—*Si la rareté de main-d'œuvre devenait plus grande au Canada, assigneriez-vous, de façon obligatoire, les troupes conscriptes à des travaux essentiels ?*

RÉPONSE—La chose a déjà été faite pour répondre à une demande urgente de travail essentiel, mais il est faux de croire qu'une partie quelconque de l'armée canadienne constitue une réserve de main-d'œuvre inemployée. Toutes les troupes au Canada y sont, soit à l'entraînement, soit en congé, soit en y attendant leur réforme ou encore elles remplissent des devoirs que l'autorité militaire juge essentielles.

(23) QUESTION—*Présenteriez-vous un résumé sommaire de votre politique quant à l'aviation civile ? Etes-vous en faveur d'une route aérienne qui couvrirait le monde en ne passant que par les pays de l'Empire ?*

RÉPONSE—La politique du gouvernement libéral quant à l'aviation civile a été définie à la Chambre des communes, le 17 mars 1944. On peut la résumer ainsi :

1—Au Canada même, les lignes transcontinentales sont réservées à Trans-Canada ; les lignes d'apport sont du domaine de l'initiative privée ; aucune société de transport concurrente, comme, par exemple, les chemins de fer, ne peut exploiter de lignes aériennes.

2—La Société d'aviation Trans-Canada est "l'instrument choisi" par le Canada pour sa participation à l'aviation civile internationale.

3—Le Canada a préparé un projet de contrôle international de l'aviation civile, et il est prêt, comme il l'a fait récemment à Chicago, d'en discuter avec tout autre pays sur cette base ou toute autre base raisonnable.

Quant à une route aérienne "tout-Empire" couvrant le monde, une proposition de cette nature devrait être envisagée à son mérite et en relation des autres services internationaux.

(24) QUESTION—*Croyez-vous aux conventions collectives? Est-ce que le privilège d'établir de telles conventions par l'entremise d'agents de leur choix devrait être confirmé légalement pour les travailleurs canadiens comme un droit permanent?*

RÉPONSE—J'ai confiance de la façon la plus absolue aux conventions collectives. En temps de paix, la juridiction fédérale ne s'étend qu'à une partie du domaine des relations ouvrières. Dans ce domaine, le gouvernement libéral favorise l'établissement de conventions collectives comme un droit légal et permanent de l'ouvrier canadien. Après consultation avec des représentants du travail syndiqué, le Gouvernement, à titre de mesure de guerre, a décrété que les conventions collectives étaient un droit dont pouvaient jouir tous les employés des industries de guerre.

(25) QUESTION—*A la convention libérale de 1919, vous avez proposé une résolution qui aurait fait de la Convention du Travail du Traité de Versailles un item du programme de votre parti. Le gouvernement du Canada ne possédait pas alors—et il ne le possède pas encore—l'autorité constitutionnelle pour mettre cette convention en vigueur, ni aucune autre de nature semblable qui peut suivre la présente guerre. Etes-vous d'avis que l'autorité nécessaire pour mettre de tels traités en vigueur devrait être confiée au gouvernement fédéral?*

RÉPONSE—J'espère que lors des rajustements constitutionnels, qui devront se faire un jour ou l'autre, on établira clairement l'autorité du Parlement canadien à se décharger des obligations extérieures du Canada.

(26) QUESTION—*Croyez-vous qu'il faudrait amender la constitution de façon à donner plus d'autorité au gouvernement fédéral en matières de relations ouvrières et de sécurité sociale?*

RÉPONSE—Je suis d'avis depuis longtemps, et je l'ai dit maintes fois, que le Parlement canadien devrait avoir juridiction suffisante pour assurer un minimum national de sécurité sociale à tous les Canadiens.

(27) QUESTION—*Le Canada devrait-il avoir le droit d'amender sa propre constitution? Quelle méthode de procéder recommanderiez-vous?*

RÉPONSE—Le Canada devrait posséder, en théorie, la même autonomie complète dont il a joui, en pratique, depuis nombre d'années. Cela comprend nécessairement le droit pour le Canada d'amender sa propre constitution. Mais à la lumière de l'expérience d'autres pays à constitution fédérale, il faudra n'adopter une méthode de ce faire qu'avec le plus grand soin. C'est un problème d'ordre hautement technique et toutes les façons de procéder mises de l'avant jusqu'ici ont leurs désavantages aussi bien que leurs avantages. La discussion publique du projet, dans la plus large mesure possible, devrait précéder toute décision, surtout puisque tout amendement désiré peut toujours s'effectuer—et sera toujours effectué, à la demande du Parlement canadien. Quelle que soit la méthode sur laquelle on s'entendra éventuellement quant à la façon d'amender la constitution au Canada, il faudra naturellement que cette méthode sauvegarde les droits historiques de la minorité.

(28) QUESTION—*Croyez-vous qu'il faudrait abolir le droit d'appel au Conseil Privé ?*

RÉPONSE—Oui, en temps opportun.

(29) QUESTION—*Croyez-vous que le Gouvernement fédéral devrait jouer un plus grand rôle dans le domaine de l'instruction publique au Canada ?*

RÉPONSE—D'après la constitution du Canada, le domaine de l'instruction publique est du ressort des provinces. Le gouvernement fédéral, par conséquent, ne doit pas tenter de s'immiscer d'aucune façon dans un domaine exclusivement réservé aux provinces. Mais le gouvernement fédéral se doit d'aider les provinces à fournir de suffisantes facilités éducationnelles: (1) en concluant des accords financiers avec les provinces pour qu'elles puissent pourvoir plus adéquatement à l'instruction publique; (2) en aidant financièrement à l'orientation professionnelle, aux recherches scientifiques, à l'instruction des militaires, en procurant des bourses nationales pour des travaux spécialisés d'intérêt national, etc.

(30) QUESTION—*Le Canada devrait-il posséder son propre drapeau ? Son hymne national ?*

RÉPONSE—Oui.

(31) QUESTION—*Le Canada devrait-il permettre et même encourager l'immigration sur une vaste échelle après la guerre ?*

RÉPONSE—Le Canada ne devrait pas permettre, encore moins encourager, l'immigration sur une vaste échelle tant que toutes les personnes ayant servi dans les forces armées n'auront pas été démobilisées, réadaptées à la vie civile et pourvues d'un emploi utile. Il faudra aussi pourvoir d'emplois tous les autres citoyens canadiens ayant besoin de travailler. Il faudra embaucher environ un million de personnes de plus qu'il n'y avait d'hommes et de femmes au travail en 1939. Que

l'immigration soit alors désirable, cela dépendra du degré d'expansion qu'il sera possible de maintenir dans le développement du Canada. Et cela à son tour dépendra en partie du succès atteint dans le rétablissement de la prospérité et du commerce à travers le monde.

(32) QUESTION—*Advenant que l'élection donne aux Libéraux comme groupe le plus grand nombre de sièges aux Communes, mais ne leur assure pas une majorité absolue sur l'ensemble des autres groupes, consentiriez-vous alors à former un gouvernement ?*

RÉPONSE—C'est une hypothèse qui demanderait, si la situation se produit, d'être examinée à la lumière de toutes les circonstances qui s'y rattachent.

(33) QUESTION—*Dans le cas où l'élection conférerait à la C.C.F. la plus forte représentation de groupe, mais qui serait inférieure en nombre à l'ensemble des Libéraux et des Progressistes-Conservateurs, consentiriez-vous à faire partie d'un gouvernement de coalition ?*

RÉPONSE—Même qu'à la question précédente.

Je pourrais ajouter, toutefois, que je crois les Canadiens conscients de la force et de la vigueur nouvelles de leur pays. Sous la pression de la guerre, le Canada s'est développé à une allure vertigineuse. Il nous faut maintenant consolider nos gains sociaux. Nous devons appliquer en temps de paix l'expérience acquise dans la distribution d'un revenu national fortement accru au bénéfice du plus grand nombre de personnes.

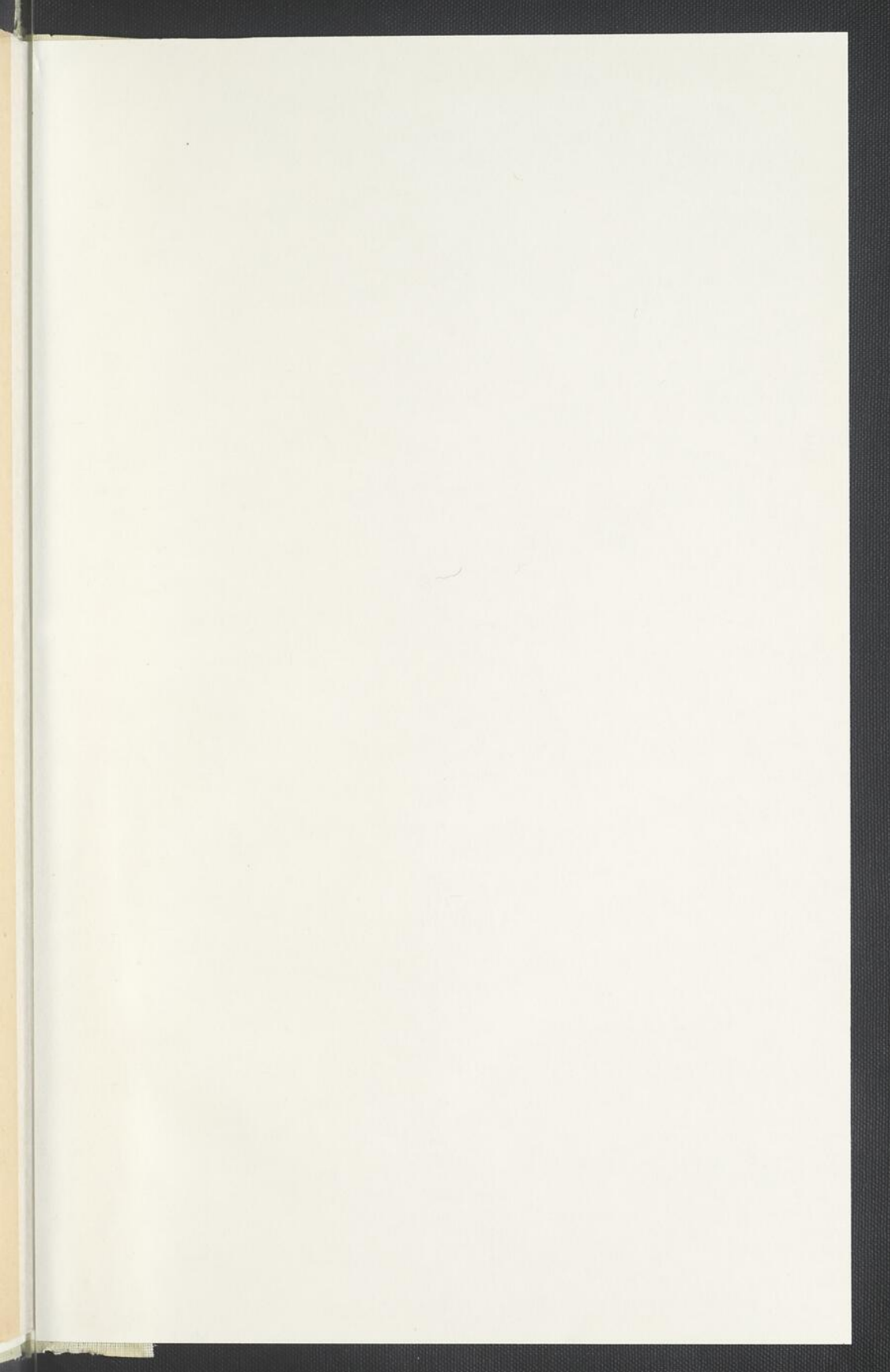
Ceux et celles qui pensent à l'avenir se posent cette question: "Aurais-je la chance de mener le genre de vie que j'ambitionne quand la paix sera venue, et la chance aussi de donner à mes enfants des armes égales pour leur combat dans la vie ?"

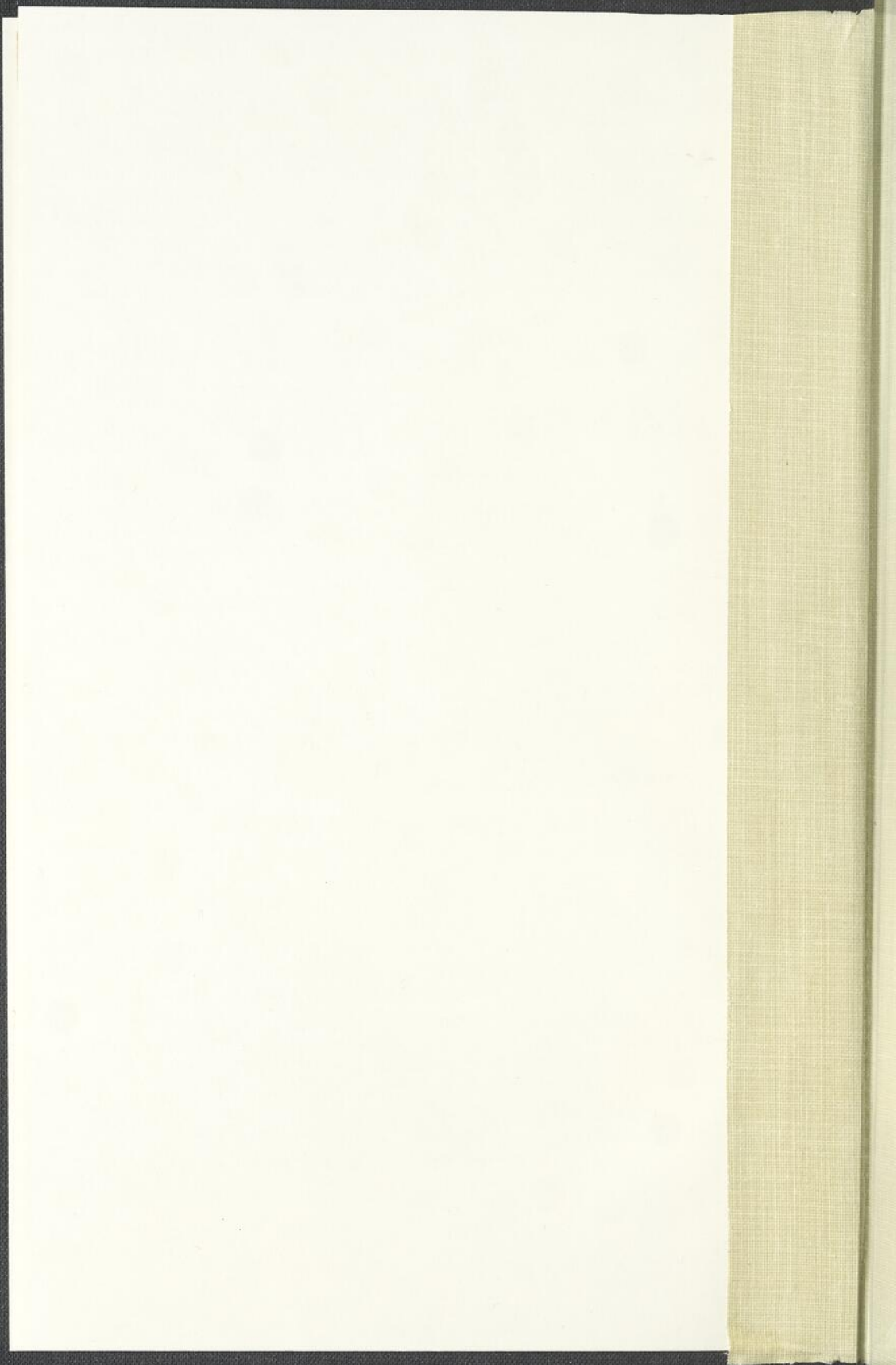
Le parti libéral a répondu à cette question en plaçant dans nos statuts un programme hardi et compréhensif, destiné à édifier un nouvel ordre social au Canada.

Si le peuple canadien désire profiter de ces chances et en bénéficier, par sa pleine participation à cette édification d'un nouvel ordre social, il donnera, je le crois, au parti libéral un mandat bien défini de mettre en vigueur le programme que préconise ce parti.

La plupart des Canadiens admettent que le gouvernement libéral s'est acquitté avec compétence du mandat qu'il avait reçu en 1940, alors que le peuple canadien appuya entièrement son programme de poursuivre la guerre avec la plus grande énergie possible.

Nous devons maintenant envisager la paix prochaine. A cause de la profondeur de vue de l'administration libérale, le Canada marche vers la paix, fort de son expérience et muni de plans concrets. *Je ne crois pas que vos deux dernières questions aient jamais à se poser.* Le peuple canadien accordera, je le crois, son appui au Parti Libéral qu'il jugera le seul parti capable de lui donner une administration stable, expérimentée et sachant regarder dans l'avenir.





Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: Nov. 2007

PreservationTechnologies
A WORLD LEADER IN COLLECTIONS PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

BNQ



C 000 145 272

145272